

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026 à 9H30
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Elus présents : Sandrine AIMAIN, Philippe AUGUSTIN, Marie-Laure BAGUR, Natacha BOFF, Karine BOMMENEL, François CARLI, Robert CARME, Jérôme CARMINATI, Marine CHAINET, Anne-Frédérique COROUGE, Bernard DUFFAUD, Brigitte ENJOLRAS, Océane ESCLEYNE, Olivier ESQUER, Claudine EUTEDJIAN, Alain FAGES, Marie-Laure FRENEIX, Nancy GALIANO, Patrice GOURRET, Gérard GUILLEN, Morad HOURFANE, Karima LORIC, François-Xavier MERCERON, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Sylvie PUGA, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Hervé ROUQUETTE, Valère SEGAL, Stéphane VAUQUOY, Sarah ZUGMEYER.

Elus absents, mais représentés : Rémi BRACQ a donné procuration à Olivier ESQUER, Maria-Christina TEVAR a donné procuration à Valère SEGAL.

Mme Natacha BOFF est désignée comme secrétaire de séance (Approuvée à l'unanimité).

N° de la question	OBJET	Vote
1.	Election du Maire.	<p>S'est présenté comme candidat à l'élection du Maire :</p> <p>M. Valère SEGAL.</p> <p>Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis son bulletin de vote dans l'urne de vote disposée à cet effet.</p> <p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 → Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33 → A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 6 → RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :27 → Majorité absolue : 14 <p>Monsieur Valère SEGAL a obtenu : 27 voix.</p> <p>Monsieur Valère SEGAL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la commune de Pont-Saint-Espirit.</p>

2.	Fixation du nombre des adjoints au Maire.	Fixation à 9 adjoints au Maire Approuvée à l'unanimité.
3.	Election des adjoints.	<p>Une liste de neuf adjoints a été déposée par la liste « REUSSIR LE PONT DE DEMAIN » :</p> <p>Une liste a été déposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste de neuf (9) adjoints a été déposée par la liste « REUSSIR LE PONT DE DEMAIN ». <p>Il s'est agi d'un vote à bulletins secrets.</p> <p>Le dépouillement du scrutin de liste a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33 ➔ A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 6 ➔ RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 27 ➔ Majorité absolue : 14 <p>Ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamés 9 adjoints au maire dans l'ordre ci-dessous et ont été immédiatement installés, les conseillers municipaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA 2-François CARLI 3-Karine BOMMENEL 4-Jérôme CARMINATI 5-Natacha BOFF 6-Stéphane VAUQUOY 7-Claudine EUTEDJIAN 8-Patrice GOURRET 9-Océane ESCLEYNE
4.	Lecture de la Charte de l'élu local.	Les 33 élus présents ou représentés (Unanimité des suffrages exprimés) ont entendu et ont pris acte de la lecture de la Charte de l'élu local, de sa distribution ainsi que la distribution d'une copie du chapitre III du titre II du CGCT.
5.	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2026.	Vote : Unanimité des membres présents ou représentés avec 5 abstentions de la liste « PONT EN ACTION ».
6.	Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres (CAO).	Vote : Unanimité des membres présents ou représentés.

7.	Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public (CDSP).	Vote : Unanimité des membres présents ou représentés
8.	Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au maire.	Vote : Unanimité des membres présents ou représentés avec 5 abstentions de la liste « PONT EN ACTION »

Pont-Saint-Espirit, le 30 mars 2026

Le Maire,
Valère SEGAL,



La Secrétaire de Séance,
Natacha BOFF,

